

de \$32,000 pour chaque employé et une augmentation des gains de 3 p. 100 par suite de cette aide.

Le ministre nous a donné, je crois, une interprétation de la loi dont nous sommes saisis avec des détails sur le passage relatif à la loi sur le ministère de l'Industrie. Dans des termes très vagues, cela détermine le critère à établir, non par telle ou telle loi, mais par décret du Conseil. C'est pourquoi je dirai au ministre que les membres du Parlement qui font des recommandations à cet égard—et à mon avis, le ministre n'a pas compris cela—ne proposeront jamais d'amener des industries dans des régions ou des villages où elles seraient nuisibles. Au moyen de subventions, on peut favoriser la création d'industries dans des localités, mais si ces industries ne sont pas rentables, après la disparition de la subvention, c'est une affaire qui peut causer la faillite de la localité. Si les habitants de la localité, leurs commissions industrielles et leur conseil municipal ne croient pas que l'industrie saura se tirer d'affaire après la disparition des stimulants initiaux, je suis certain qu'aucun député intelligent ne voudra demander que l'on persuade ces industries de s'y établir.

Bien des gens prêteraient sans doute volontiers de l'argent pour établir des industries dans certaines régions, car la proposition leur permettrait de toucher en subventions une grande partie de leur investissement. Par exemple, s'il s'agit d'une petite usine, le versement pourrait atteindre 33 p. 100 du capital d'immobilisation pour les machines et les premières constructions. J'espère sincèrement que le ministre changera d'avis et qu'il exhortera le comité à prendre les moyens pour que le régime donne de meilleurs résultats.

Je crois que les ministères provinciaux de l'économie—peu importe leur nom, c'est-à-dire les ministères qui sont l'équivalent du ministère fédéral de l'Industrie—sont loin de manifester l'esprit d'initiative voulu. Cette orientation a fait défaut. Dans la province d'Ontario, des hommes très compétents qui travaillent au ministère des Affaires économiques ont été les artisans de certains succès, mais le gouvernement et le ministre en particulier n'ont pas donné l'impulsion nécessaire. Un ancien ministre qui a fait beaucoup pour faire progresser ce ministère a ensuite négligé d'indiquer la voie dans le domaine de l'expansion.

Je ne crois pas que notre ministre présentera un programme tout cuit assurant un traitement équitable à toutes les provinces participantes, car certaines provinces ne sont

pas dans la même situation que les autres. J'exhorte sincèrement le ministre à se souvenir de la promesse faite par le gouvernement à la Chambre et selon laquelle le comité industriel étudiera ces normes et ces règlements en ce qui concerne tous les décrets du conseil. Je crois que les membres de ce comité feront de nombreuses propositions utiles auxquelles le gouvernement devra donner suite, sous peine de manquer à sa promesse. J'espère que le ministre sera sincère dans ses consultations avec les membres du comité et étudiera sérieusement les problèmes qu'on soulèvera à l'égard des régions où aucune assistance n'a été offerte.

Je suis tout à fait d'accord sur la déclaration du premier ministre. Il n'a peut-être pas lu entièrement le projet de loi, mais l'ayant lu moi-même je suis convaincu que les critères servant à déterminer les régions désignées n'ont guère changé. On a simplement modifié le régime des stimulants en y ajoutant des octrois purs et simples. Je ne crois pas que le premier ministre parlait d'argent, mais plutôt de l'inclusion des régions où l'expansion industrielle est lente. Il faut de la part du gouvernement des directives pour que les collectivités d'un bout à l'autre du pays aient des chances égales d'expansion.

Aussi vrai que je suis ici, monsieur l'Orateur, ce bill ne répondra pas aux exigences comme le prétend le premier ministre. Le ministre hésite parfois, peut-être même la plupart du temps, à s'occuper des propositions des députés, mais j'espère qu'à l'égard de l'ensemble de ce programme, il voudra étudier les propositions que, j'en suis persuadé, le comité ne saurait manquer de faire. Je sympathise avec le ministre, car il a de lourdes responsabilités administratives, mais j'estime qu'avant d'en arriver à une conclusion mutuellement acceptable, il est essentiel d'obtenir la collaboration de chaque député de la Chambre de même que celle de chaque ministère provincial qui s'intéresse à ce programme.

Le ministre a dit que c'est un nouveau genre de programme. J'admets qu'on a changé le programme trois ou quatre fois, et j'espère qu'à l'occasion de toutes modifications futures, le changement sera pour le mieux. A mon avis, il nous sera beaucoup plus facile d'aider collectivement ces régions d'accroissement industriel lent si chacun des députés consulte la commission industrielle et le conseil municipal de sa région afin que, à ce niveau de gouvernement, il y ait en ce domaine plus de compréhension. S'il en est ainsi, je suis certain que lorsque nous reviendrons discuter au comité des critères et des règlements,